



Réf. Farde e-Assemblées : 2417174

N° OJ : 240

Projet d'Arrêté - Conseil du 06/09/2021

Objet : Convention entre l'asbl "Werk Centrale de l'Emploi" et la Ville de Bruxelles.- Subside 2021.- Frais d'exploitation et fonctionnement.

Le Conseil communal,

Considérant que la Ville de Bruxelles a prévu en budget ordinaire de 2021 un subside nominatif au bénéfice de l'asbl Werk Centrale de l'Emploi d'un montant de 579.000,00 EUR pour couvrir les frais de fonctionnement ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : la convention pour l'octroi d'un subside pour l'exercice 2021 entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Werk Centrale de l'Emploi ayant pour but de fixer le mode d'utilisation du subside octroyé par la Ville - frais d'exploitation et fonctionnement au bd d'Anvers 26 et aux antennes décentralisées - est adoptée.

Annexes :

[Convention WCE - Frais de fonctionnement 2021 - FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)